



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## INFORMATION REGLEMENTEE

Embargo jusqu'au 26.10.2012, 5:40 PM CET

## Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 Composition du capital<sup>1</sup>

Bruxelles, le 26.10.2012, 17:40 PM CET

Suite aux fusions adoptées aujourd'hui par l'Assemblée Générale Extraordinaire (voir communiqué de presse relatif à cette Assemblée), le capital de Cofinimmo a été modifié et est, à ce jour, représenté par :

- 16 423 776 actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- 689 546 actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 198 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 294 348 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2).

Toutes ces 17 113 322 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le nouveau dénominateur des taux de participation.

f 1 486 332 obligations convertibles en actions ordinaires émises le 28.04.2011 (symbole Euronext Brussels: COFO) sont actuellement en circulation. La conversion peut intervenir à raison d'une action nouvelle pour une obligation. Si une telle conversion se produisait, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 1 486 332 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (<a href="https://www.cofinimmo.com">www.cofinimmo.com</a>) sous les rubriques Investor Relations & Media/Share Information/Types of Share + Shareholder Structure.

Pour tout renseignement: Valérie Kibieta Investor Relations Manager Tél.: +32 2 373 60 36 vkibieta@cofinimmo.be

Chloé Dungelhoeff

Corporate Communications Manager Tél.: +32 2 777 08 77 cdungelhoeff@cofinimmo.be

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.